

Envoi par courrier et par télécopieur : 418 646-6169

Québec, le 20 décembre 2012

Monsieur Marc-André Bouchard
Chargé de projets
Réserves aquatiques et de biodiversité
Service des aires protégées
Direction du patrimoine écologique et des parcs
MDDEFP
Édifice Marie-Guyart, 4e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve
aquatique pour un territoire dans la région administrative de
l'Abitibi-Témiscamingue**

Questions complémentaires du 20 décembre 2012 (DQ8, n^{os} 4 et 5)

Monsieur,

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions complémentaires suivantes dont les réponses sont attendues d'ici le **9 janvier prochain**.

Question 4

Quelles sont les orientations gouvernementales actuelles en matière d'aires protégées pour le territoire ciblé par le Plan Nord ?

Est-ce que les orientations formulées dans le projet de loi 65 déposé au printemps 2012 et intitulé *Loi sur la conservation du patrimoine naturel et sur le développement durable du territoire du Plan Nord* sont toujours d'actualité ?

Question 5

Vous mentionniez en page 217, du document d'information sur l'attribution d'un statut permanent de protection à huit territoires (PR1) que « les générations futures pourront ainsi bénéficier des divers services écologiques offerts par ces territoires, comme en bénéficieront les générations actuelles.»

Vous mentionniez également lors de la première partie de l'audience que :

(...) c'est maintenant connu que les milieux naturels, et selon les milieux naturels, il y a des valeurs différentes, mais ça rend des services écologiques et ça a une valeur économique qui reste à définir et qui sera définie probablement dans le futur par des économistes qui s'intéresseront à la chose.

(DT1, p. 26)

- a) Le Ministère considère-t-il le concept de « services écologiques » dans ses analyses lors de la sélection des territoires à protéger ?
- b) Une analyse approfondie des services écologiques rendus spécifiquement par chacune des aires protégées projetées est-elle effectuée ?
- c) Le Ministère possède-t-il à l'heure actuelle les outils pour effectuer une telle analyse ?
- d) Des démarches sont-elles faites par le Ministère pour rendre faisable à court terme ce genre d'analyse ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission